



Ville d'ECKBOLSHEIM

N° P2023.04/PM

## A R R E T E P E R M A N E N T

### instauration des mesures de stationnement et de circulation RUE ETTORE BUGATTI

Le Maire de la Commune d'Eckbolsheim,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants et L 2542-1 et suivants,

VU les différents articles intéressés du Code de la route,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement dans la rue Ettore Bugatti afin d'améliorer les conditions de sécurité routière,

### A r r ê t e

Article 1.- Les règles de circulation et de stationnement sur le territoire de la commune d'Eckbolsheim sont modifiées comme suit :

### RUE ETTORE BUGATTI

Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 2.- La vitesse des véhicules est limitée à **50 km/h** dans l'intégralité de la rue.

Article 3.- Le **stationnement** est **interdit** et **qualifié gênant**, des deux côtés et dans l'intégralité de la rue, en dehors des emplacements matérialisés.

Article 4.- Le **stationnement** des véhicules **dont le poids total autorisé en charge (P.T.A.C.) est supérieur ou égal à 3,5 tonnes** est **interdit** et **qualifié gênant**, des deux côtés et dans l'intégralité de la rue.

Article 5.- Les véhicules circulant rue Ettore Bugatti, à son débouché sur la rue Jean Monnet, sont tenus **de céder le passage** aux véhicules circulant dans le carrefour à sens giratoire.

Article 6.-La signalisation réglementaire sera mise en place par les services compétents de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 7.-Le présent arrêté entrera en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire et sera publié selon les usages locaux.

Article 8.-Le présent arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 9.-Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- S.AMU 67
- EMS, SIRAC
- EMS, Service voies publiques, Département signalisation
- EMS, Service voies publiques, Département gestion du domaine public routier
- EMS, Service propreté, Département collecte des déchets
- Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)
- Centre de première intervention d'Eckbolsheim
- Police municipale d'Eckbolsheim
- Affichage en mairie

Eckbolsheim, le 06 mars 2023

Le Maire,



André LOBSTEIN

*[Signature]*  
Guy SPEHMER  
Adjoint au Maire

Publication en ligne le : 07 mars 2023